



20 JANVIER 2020

Fondation *actif!*: Quelles subventions pour l'installation de pompe à chaleur ?

Tout comme les institutions, les entreprises et les particuliers peuvent bénéficier de subventions de la fondation *actif!* pour le financement d'initiatives en lien avec les énergies renouvelables.

De multiples projets sont concernés comme les installations photovoltaïques, les panneaux solaires thermiques ou encore les pompes à chaleur en remplacement d'un chauffage à mazout ou électrique.

Pour se conformer aux recommandations de la stratégie énergétique 2050, de nombreux clients VOénergies se tournent vers les pompes à chaleur pour s'affranchir de la consommation d'énergie fossile et réduire de manière significative leurs émissions de CO₂.

Les bénéfices écologiques et économiques d'une pompe à chaleur

En choisissant l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'un chauffage à mazout, gaz ou électrique, vous faites le choix d'une solution de chauffage fiable, performante et respectueuse de l'environnement. De plus, vous faites des économies d'énergies et de coûts et vous bénéficiez de subventions et d'avantages fiscaux.

Prenons un exemple d'un habitant de la commune d'Orbe. Le remplacement de son chauffage au mazout par l'installation d'une pompe à chaleur demande un investissement de 30 000 CHF, financé grâce à un crédit bancaire.

Pour inciter les particuliers à changer leurs installations vétustes, le canton de Vaud octroie des subventions pour les projets de production d'énergies renouvelables. Dans ce cas-ci, le canton a financé le projet à hauteur de 4 000 CHF et la fondation *actif!* de VOénergies a octroyé une subvention de

2 300 CHF. En fonction de la puissance installée, les projets d'installation de pompes à chaleur ou de panneaux solaires peuvent bénéficier de subventions entre 10 et 25% du coût total.

Ce n'est pas tout. L'Etat octroie également des avantages fiscaux pour tout ce qui concerne les travaux en frais d'entretien d'immeuble, à hauteur de 30% de l'investissement global (selon les situations financières des propriétaires).

VOénergies vous accompagne sur l'ensemble de votre projet d'installation de pompe à chaleur. De l'étude à la conception, en passant par l'obtention des subventions, VO énergies vous aide à réduire considérablement votre facture d'eau chaude sanitaire.

Le soutien financier de la fondation *actif!*

VO énergies à travers la fondation *actif!* soutient financièrement les initiatives des propriétaires privés.

3 types de projets sont éligibles :

1. *Les projets liés à la production d'énergies renouvelables:*

- *Les projets d'installations photovoltaïques dans la limite de 300 CHF/kWc et d'un montant maximum de 3 000 CHF pour un bâtiment individuel ou 6 000 CHF s'il s'agit d'un bâtiment collectif*
- *L'installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'un chauffage à mazout ou électrique. Financement à hauteur de 200.00 kWc et dans la limite de 6 000 CHF*
- *L'installation de panneaux solaires thermiques avec un soutien de 200 CHF/m2 et d'un montant maximum de 3000 CHF*

2. *Amélioration de l'efficacité énergétique :*

- *Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'établissement d'un certificat énergétique CECB® plus est également éligible à hauteur de 500 CHF*
- *Les projets d'installation d'une borne de recharge pour un véhicule électrique sont quant à eux subventionnés à hauteur de 500 CHF par borne de recharge dans la limite d'un montant de 50% maximum mais au plus 5000 CHF pour des immeubles collectifs.*

3. *Les projets de sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique :*

- *Des projets visant à sensibiliser le public aux thématiques des énergies renouvelables ou à l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique peuvent également être soumis.*

